

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement Le Sud-Ouest a édicté l'ordonnance suivante lors de sa séance régulière du 2 septembre 2014 en vertu du RÈGLEMENT D'URBANISME POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE (01-280, chapitre IV, article 531) :

Autorisation d'installation d'une enseigne publicitaire temporaire sur la clôture du terrain avec bâtiment dessus érigé situé au 5550, rue Angers (Centre des Loisirs Monseigneur Pigeon).

Cette ordonnance est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 4 septembre 2014.

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431